

---

**Présidence : Finlande****SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT  
(1532<sup>e</sup> séance plénière)**

1. Date : mardi 9 septembre 2025

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 25

2. Présidence : Ambassadeur V. Häkkinen

La Présidence a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Grèce auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur E. Kalpadakis, et au nouveau Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'OSCE, S.E. l'Ambassadeur B. Flynn, au Conseil permanent.

Fédération de Russie (annexe)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/Documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **AGRESSION MENÉE PAR LA FÉDÉRATION DE  
RUSSIE CONTRE L'UKRAINE**

Présidence, Ukraine, Canada (PC.DEL/908/25), Danemark (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (PC.DEL/870/25 OSCE+), Roumanie, Slovaquie, Irlande (PC.DEL/860/25), Türkiye (PC.DEL/864/25 OSCE+), Allemagne (PC.DEL/861/25 OSCE+), Royaume-Uni, Suède (PC.DEL/868/25 OSCE+), Suisse (PC.DEL/865/25 OSCE+), Tchéquie (PC.DEL/867/25 OSCE+), France (PC.DEL/869/25 OSCE+), Norvège (PC.DEL/858/25), Luxembourg (également au nom de la Belgique et des Pays-Bas) (PC.DEL/866/25 OSCE+), Saint-Marin, Pologne

(PC.DEL/862/25 OSCE+), Géorgie (PC.DEL/857/25 OSCE+), Bulgarie (PC.DEL/871/25 OSCE+), Lituanie (également au nom de l'Estonie et de la Lettonie) (PC.DEL/863/25 OSCE+), Moldova, Australie (partenaire pour la coopération), Japon (partenaire pour la coopération)

Point 2 de l'ordre du jour : EXAMEN DES QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 11 septembre 2025 à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



---

**1532<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1532 du CP, point 2

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

La Fédération de Russie conteste fermement la manière dont la Présidence en exercice continue d'organiser les débats sur la question ukrainienne, notamment lors des séances spéciales du Conseil permanent.

La convocation de la séance d'aujourd'hui, sur le thème tel qu'il est libellé, est scandaleuse et contraire à toute éthique, surtout dans le contexte de la poursuite des attaques terroristes du régime de Kiev contre des citoyens russes dans diverses régions de notre pays et de son blocage systématique des initiatives visant la désescalade militaire et la recherche d'une solution politique véritablement durable.

L'ordre du jour de la séance spéciale du Conseil permanent d'aujourd'hui enfreint les règles de procédure établies à l'OSCE et ne donne pas à tous les États participants, notamment la Fédération de Russie, la possibilité de prendre part, sur une base égale et non discriminatoire, à un débat sur l'évolution de la situation en Ukraine et à proximité.

La convocation des séances du Conseil permanent doit être pleinement conforme aux Règles de procédure de l'OSCE, qui prévoient la tenue de consultations avec l'ensemble des États participants [par. IV.1 C) 1 et 3], et ne saurait contrevenir aux dispositions du mandat de la Présidence en exercice, qui lui imposent sans ambiguïté de prendre en compte tout l'éventail des opinions dans ses actions [Décision CM(10).DEC/8, Porto, 2002]. Nous rejetons catégoriquement la logique de la Présidence en exercice finlandaise, qui ne fait qu'exacerber la crise à l'OSCE et alimenter la confrontation et la méfiance. Ce qui est particulièrement répréhensible, c'est que la Présidence en exercice actuelle passe délibérément sous silence les innombrables victimes et destructions civiles sur le territoire russe.

Nous considérons que la réunion d'aujourd'hui est une opération de propagande dans l'intérêt d'un groupe d'États afin de prolonger autant que possible le conflit ukrainien, sans rapport avec les efforts visant à instaurer une paix durable. En raison de la violation flagrante de la procédure de convocation de la séance spéciale du Conseil permanent d'aujourd'hui, nous n'avons pas l'intention de nous exprimer sur le fond. Nous présenterons une analyse

détaillée de la situation dans la zone de l'opération militaire spéciale russe, ainsi que d'autres observations, à la prochaine séance ordinaire du Conseil permanent.

La tenue de la réunion d'aujourd'hui deux jours avant une séance ordinaire confirme que les arguments de la Présidence en exercice concernant le manque de ressources financières pour les réunions du Conseil permanent sont totalement infondés.

Nous demandons que la présente réserve formelle figure au journal de la séance spéciale d'aujourd'hui du Conseil permanent de l'OSCE, conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation.

Merci de votre attention.